**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
**Band:** 30 (1922)
**Heft:** 8

**Artikel:** Moudon et la conquête bernoise
**Autor:** Gilliard, Charles
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-24415

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 27.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

30me année. N° 8 Aout 1922

REVUE
HISTORIQUE VAUDOISE

# MOUDON ET LA CONQUÊTE BERNOISE

Nous savons que les armées bernoises conquirent le pays de Vaud sans coup férir ; après six semaines de campagne, elles purent rentrer à Berne sans avoir perdu un seul homme. Nous savons par contre très mal comment ces événements furent accueillis par nos ancêtres. Les quelques notes qui suivent tendent à nous le faire connaître.

* * *

C'est le 27 décembre 1535 que le Grand Conseil de Berne décidait de rompre avec la Savoie et de consulter les communes sur l'opportunité de la guerre. Tous les bailliages sauf un se prononçaient en faveur de la campagne qui devait délivrer Genève ; le 10 janvier 1536, le Grand Conseil prenait connaissance du résultat de ce referendum. Le 16, la déclaration de guerre était envoyée au duc de Savoie. L'armée quittait Berne le 22 janvier, un samedi ; elle était à Morat le soir, elle traversait Avenches le dimanche 23 et campait le soir à Payerne. Le lundi 24 elle quitta Payerne vers le soir pour cantonner près de Murist ; le mardi 25, elle poussa jusqu'à Echallens, où elle se reposa toute la journée du mercredi 26 ; le jeudi 27, elle coucha à Crissier, où elle fut rejointe par le contingent lausannois ; le vendredi

28 janvier elle entrait à Morges, et le mercredi 2 février à Genève ; elle était devant Yverdon du mardi 22 février au vendredi 25, le dimanche 27 à Payerne, d'où les vainqueurs rentraient directement à Berne.

Nous allons chercher à relever les traces que ces événements ont laissées à Moudon dans les rares documents qui nous sont parvenus.

* * *

Le 2 janvier, qui était un dimanche, les députés des bonnes villes du Pays de Vaud se réunirent à Moudon [1] ; il s'agissait de formuler une réponse à une demande présentée par le duc, le samedi 18 décembre 1535 déjà, et sur laquelle on n'avait pu s'entendre dans une seconde séance, présidée par le bailli de Vaud lui-même, le jeudi 30 décembre. Le motif de ces discussions n'est pas indiqué dans nos sources. Il y a tout lieu de croire qu'il était question d'un nouveau subside, ou impôt, réclamé par le duc et que les villes ne voulaient pas payer.

L'inquiétude ne devait pas être bien grande en ville, car on y célébra la fête des Rois aussi joyeusement que de coutume. La veille, le 5 janvier au soir, le conseil soupa, à 3 sols par tête [2], chez l'aubergiste Etienne Jugnet ; le bailli de Vaud, Aymon de Genève-Lullin, présidait le banquet ; le lendemain de la fête, il y eut grande distribution de vin ; les pintiers tinrent cave ouverte aux frais de la ville et de N. Jaques Cerjat, Sr de Denezy ; ce dernier avait trouvé la fève ; il était roi de la ville et avait donné 20 florin (600 fr.) pour fêter sa royauté. Le conseil soupa de nouveau à cette occasion avec le bailli de Vaud.

[1] Grangier, *Annales d'Estavayer*, p. 353. Compte des syndics de Moudon pour 1535/6 aux Archives communales de cette ville.

[2] La journée d'un maître d'état se paie 5 sols ; celle d'un manœuvre 4 sols. On peut estimer que le sol vaut 2 fr. 50, le florin 30 fr., la livre 50 fr.

Ces festins et ces beuveries coûtèrent à la ville près de 23 livres, soit environ 1100 francs, sans compter la poudre : on était allé en chercher 24 livres (à 9 sols la livre) à Fribourg quelques jours auparavant ; on en brûla 6, soit le quart de la provision, en salves répétées. On ne songeait donc pas à la possibilité d'une guerre prochaine.

Si l'on avait quelque sujet de méfiance, c'était plutôt à l'égard des voisins de Romont et de Rue. Le 12 janvier, le conseil y envoyait deux notables, Claude Demartherenges et le banneret Georges Cornaz, « pour savoir si les gens de ces villes avaient pris quelque autre arrangement avec le gouverneur de Vaud, depuis les décisions prises lors de l'assemblée des bonnes villes en ce qui concerne les événements de Genève [1] ».

Nous ignorons la réponse que reçurent les députés.

Le registre du conseil est muet pour un mois, du 13 janvier au 10 février, soit pendant la période où se sont passés les événements les plus graves. Les comptes des syndics sont plus explicites, mais il est souvent difficile de déterminer la date exacte des incidents [2].

C'est le lundi 17 janvier que l'on commença à s'émouvoir: le conseil envoie N. François de Glane, Sr de Ropraz, à Romont, pour engager les gens de cette ville à aller à Berne avec les députés de Moudon ; sans doute espérait-on pouvoir conjurer encore la menace de guerre. C'est dans ce fallacieux espoir que le lendemain, mardi, Claude de Glane, frère de François, partait pour Berne ; mais il n'alla pas plus loin que Payerne et revint, le même jour, à Moudon,

[1] *A. C. M., Rég. Cons. C.*, fo 11. Compte 1535/6.

[2] Les comptes, rédigés à la fin de l'année, contiennent des erreurs évidentes ; ailleurs elles sont possibles ou probables. Ce qui importait aux syndics ce n'est pas la *date*, mais la *somme* du versement effectué par eux.

*occasione certorum negociorum,* à cause de certaines affaires. Il n'est pas difficile de deviner ce qui se cache sous ses mots : Payerne était une ville combourgeoise de Berne, ses troupes marchaient avec celles de la puissante république ; c'était à Payerne que les gens du Gessenay, de Château-d'Oex et d'Aigle devaient rejoindre l'armée bernoise huit jours plus tard [1]. A Payerne, Claude de Glane apprit que l'ordre de mobilisation — pour prendre une expression moderne — était lancé et la guerre déclarée au duc depuis le 16, soit depuis deux jours. Vassal de Savoie, le Sr de Villardin (Claude de Glane) ne pouvait songer à se rendre à Berne sans un sauf-conduit.

Dans la nuit du mardi 18 au mercredi 19, le conseil envoya un messager à Payerne pour en demander un ; en même temps, il dépêchait un autre messager à Rue pour inviter les gens de cette ville à venir à Moudon délibérer avec lui. La réponse fut favorable sans doute, car le lendemain matin, un conseiller de Moudon était délégué à Romont avec mission d'engager les autorités de cette ville à envoyer les délégués à Payerne où ils se trouveraient avec ceux de Rue et de Moudon.

Sans attendre, semble-t-il, la réponse de Romont, le conseil déléguait de nouveau à Berne, Claude de Glane et N. Pierre Cerjat, Sr de Combremont-le-Petit et de Syens ; ils avaient ordre de se rendre à Payerne et d'y attendre le sauf-conduit, que, supposons-nous, les gens de Payerne avaient fait demander à Berne. Les deux seigneurs moudonnois restèrent à Payerne tout le jeudi, attendant cette pièce qui n'arrivait pas ; le vendredi, 21 janvier, ils revinrent à Moudon sans avoir pu accomplir leur mission.

On peut se figurer l'inquiétude des conseillers, qui, ce même jour encore, expédiaient un exprès à Romont et à

[1] Tillier, III, 349.

Rue, pour se maintenir en contact avec ces deux villes, également menacées.

Le samedi, 22 janvier, comme des députés fribourgeois passaient, se rendant à Lausanne, on leur offrit, selon l'usage, le vin d'honneur [1] ; on échangea sans doute quelques propos sur les événements ; les Fribourgeois ne cachèrent pas leur animosité contre Berne. Aussi le lendemain, dimanche 23 janvier, le conseil de Moudon délégua à Fribourg N. Claude de Glane et Boniface Bridel *pro se recommendando dominis Friburgi,* ce qui veut dire, si les mots ont un sens, pour se mettre sous la protection des seigneurs de Fribourg.

Démarche imprudente et qui aurait pu avoir des suites graves ! Elle ne s'explique que par le désarroi des esprits à Moudon ; abandonnés par le bailli de Vaud, qui avait quitté la ville peu de jours après la fête des Rois, sans prendre aucune mesure militaire, sans mettre en état de défense le pays confié à sa garde, les Moudonnois voyaient s'approcher une armée redoutable et, qui plus est, composée d'hérétiques !

A Moudon on était resté très attaché au culte catholique; à plus d'une reprise pendant les années précédentes, le conseil avait envoyé à Payerne des députés pour tâcher d'arrêter dans cette ville le développement de la propagande protestante, favorisée par Berne. Boniface Bridel paraît avoir été le champion le plus résolu de l'ancien culte. Son nom — Claude de Glane est un personnage décoratif seulement — donne un sens à cette mission à Fribourg, dictée par des préoccupations confessionnelles ; il s'agissait de maintenir, si possible, à Moudon, la foi catholique.

[1] 6 pots, pris chez l'aubergiste Louis Fabri et portés chez la veuve Martin, l'hôtesse chez laquelle étaient descendus les Fribourgeois Petremand Favre, Hans Fouguilly et d'autres. Coût : 8 s. 6 d. (21 fr. 25).

* * *

Mais, pendant que Claude de Glane et Boniface Bridel chevauchaient du côté de Fribourg, les événements se précipitaient ; l'armée bernoise, forte de 6000 hommes, arrivait à Payerne. Nous ne savons quel accueil les députés de Moudon trouvèrent à Fribourg, ni quelle réponse ils rapportèrent. Peut-être reçurent-ils de bonnes paroles. Ils durent cependant constater qu'à Fribourg, quelque mécontent qu'on y fût, on n'était pas prêt à faire la guerre à Berne. Force fut donc aux Moudonnois de reconnaître qu'une résolution s'imposait : s'arranger avec le vainqueur.

Entre temps un messager envoyé à Payerne en avait enfin apporté le sauf-conduit [1] ; on pouvait donc se mettre en rapport avec les Bernois. On pensa qu'il était plus sage de ne se rendre au-devant d'eux qu'avec les députés des villes voisines. On envoya donc à Rue un conseiller, dans l'après-midi, puis, une seconde fois, dans la soirée, pendant que le banneret Cornaz allait pendant la nuit à Romont inviter les conseils de ces villes à envoyer leurs députés à Payerne le lendemain en même temps que ceux de Moudon.

C'est ainsi que le lundi 24 janvier les ambassadeurs des trois villes se présentèrent devant les capitaines bernois à Payerne. Moudon était représenté par N. Pierre Cerjat et par le conseiller Jean Philippon. Nous ne savons pas de quelles instructions ils étaient porteurs ; ils essayèrent de discuter, mais Naegeli exigea une soumission complète. Les députés n'avaient pas de pouvoirs suffisants pour signer une capitulation sans conditions. Ils furent congédiés avec ordre de revenir le lendemain matin munis de pleins-pouvoirs [2].

[1] Ce sauf-conduit coûta 1 écu d'or au soleil, soit 57 s. (135 fr.).

[2] Rapport de Naegeli, *Archiv. des hist. Vereins Bern,* XII, p. 273. Le compte des syndics de Moudon cite le fait sans indiquer le motif. La date indiquée par une surcharge postérieure est fausse (mardi 25 au lieu de lundi 24 janv.).

On peut supposer que leur retour à Moudon ne fut pas gai et que leur message y fut accueilli sans joie. On convoqua aussitôt le conseil et l'assemblée générale des bourgeois. Celle-ci se réunit « dans le poille du conseil en la maison de lospital » ; 12 conseillers et 79 bourgeois étaient présents ainsi que des délégués des villages voisins. Ils constatèrent qu'il n'y avait qu'à se soumettre [1].

De bonne heure, le 25 au matin, N. Pierre Cerjat, N. Claude de Glane, Boniface Bridel, Jean Philippon, conseillers, Ant. Bridel, syndic, Georges Cornaz, banderet, Pierre Riguet et Vuiffrey Clerc, bourgeois, élus comme plénipotentiaires par le Conseil général, accompagnés de Benoit Cherpillod, Rod. Demont, du secrétaire Rod. Boudet et de l'huissier Franç. Depraz se mirent en route à cheval, suivis d'un domestique à pied. Ils rencontrèrent l'armée bernoise non loin de Démoret ; ils firent leur soumission au nom de la ville et prêtèrent le serment exigé. Les députés de Rue firent de même ; ceux de Romont ne se présentèrent pas.

Le général bernois les reçut bien ; il fit aux députés de Moudon une promesse qui était pour eux de première importance : il leur donna l'assurance qu'on ne les forcerait pas à renoncer au catholicisme [2].

Il retint auprès de lui Claude de Glane, qu'il nomma bailli de Vaud, et garda jusqu'au lendemain, peut-être comme otages, peut-être pour les gagner par des égards exceptionnels, — nous ne savons — Pierre Cerjat, Boniface Bridel, Jean Philippon, Georges Cornaz et Benoit Cherpillod. Les autres rentrèrent à Moudon avec les députés de Rue ; ils y arrivèrent assez à temps pour pouvoir dîner tous ensemble chez François Pidoux à la Croix-

[1] Le texte de cette délibération est reproduit par Grenus, *Doc. sur le Pays de Vaud*, p. 195; il a été donné à la *Rev. hist. vaud*, 1901, p. 378, par feu M. Joly, mais cette copie n'est pas sans fautes.

[2] Rapport de Naegeli, *loc. cit.*, p. 255.

Blanche [1]. Pour se remettre de leur émotion, et pour tenir compagnie aux délégués de Rue, ils soupèrent à l'auberge d'Etienne Jugnet, et avant de se séparer, ils prirent encore « un verre » chez Boniface Braillard [2].

Les députés de Moudon étaient-ils satisfaits de leur œuvre ? nous ne le savons. Mais nous lisons au dos de la copie de la capitulation quelques lignes qui nous montrent qu'en ville tout le monde n'était pas content. L'un des députés, Pierre Riguet, un gros personnage, à la fois boucher et aubergiste, révéla au conseil qu'alors qu'il revenait « de vers les bandes de Berne », il rencontra Pantaléon de Tholes, un bourgeois fort cossu, forgeron de son métier ; celui-ci, — qui n'assistait pas à la séance de la veille, — l'avait menacé de son arquebuse en « luy disant que, par la chair Dieu, il[s] avoyent faict mechantement ce qui lavoyent [3] faict » : il avait ajouté «daultres grosses paroles». Il ne s'en était pas tenu là ; la nuit venue, avec deux compagnons, il avait attaqué le guet « ayant arquebuctes et aultres bastons [4] ».

Ces actes de violences provenaient peut-être d'un noble sentiment ; ils étaient, à coup sûr, fort imprudents. Les gens de Moudon le comprirent et ne soutinrent pas les manifestants. Ils se tinrent tranquilles ; peut-être se vengèrent-ils en faisant des mots, comme ce Jean Falconnier de Vulliens, qui déclarait avec force jurons que quatre vachers bernois avaient suffi pour faire capituler Moudon [5]. L'esprit est une manière de sauvegarder son indépendance, mais le paysan de

[1] plus tard l'hôtel Victoria — sauf erreur, — aujourd'hui maison particulière à la rue de Grenade.

[2] Coût 53 s. (130 fr.), Compte et *Rég. Cons. C.*, f° 12.

[3] c'est-à-dire ce qu'ils avaient fait.

[4] *Rég. Cons. C.*, f° 17ter.

[5] *Ibidem.*

Vulliens qui tenait ces propos était bien mal renseigné : l'armée bernoise comptait 6000 hommes [1].

Quelle résistance aurait bien pu leur opposer Moudon qui n'avait guère plus d'un millier d'habitants ?

* * *

Le jeudi 27 janvier tout le peuple de Moudon était réuni, au son de la grosse cloche, dans la chapelle Notre-Dame, au Château. Là, à genoux et les deux mains posées sur les livres saints, Claude de Glane jura « d'être bon, fidèle et loyal envers nos très redoutés seigneurs, les Seigneurs de Berne, de faire son possible pour leur procurer avantage, honneur et profit, d'éviter tout ce qui pourrait leur causer perte ou dommage, de respecter les libertés et franchises, écrites et non écrites de la ville de Moudon, ainsi que ses coutumes, usages et statuts [2] ».

Le serment fut prêté avec le même cérémonial qu'employaient les baillis savoyards à leur entrée en fonctions.

La nomination de Claude de Glane était un acte habile de H.-Fr. Naegeli : Claude de Glane était d'une vieille famille de Moudon ; quoiqu'il possédât divers fiefs dans la Broye, il habitait Moudon, où il faisait partie du Conseil de la ville. Les Moudonnois avaient donc l'impression d'être gouvernés par un des leurs, et non plus par un courtisan du duc ; la conquête bernoise semblait leur assurer une autonomie qu'ils n'avaient jamais connue.

* * *

Mais de nouvelles angoisses étaient réservées aux habitants de la petite ville : le même jeudi 27 janvier, on apprit que Moudon était sérieusement menacé par ses voisins de

[1] Tillier, *Gesch. Bern,* III, 348, 349.

[2] *Rég. Cons. C.,* f° 18.

Romont et de Rue. Romont avait refusé de capituler ; Rue après l'avoir fait, revenait en arrière. On crut que la guerre allait éclater dans la vallée de la Broye. On dépêcha le banneret Cornaz et le conseiller Créaturaz auprès de Naegeli, qui campait à Crissier ; en même temps, l'aubergiste Pidoux courait à Payerne afin de demander aux autorités de cette ville de se tenir prêtes à venir au secours de Moudon, si besoin était. Le vendredi 28 deux bourgeois étaient envoyés du côté de Romont pour faire le guet ; ils restèrent en faction toute l'après-midi et ne rentrèrent qu'à la nuit [1].

A Berne, on était renseigné ; on savait qu'il y avait de l'agitation, des conciliabules près de Romont, où des gens de Rue et de Vauruz avaient pris part. On craignait un coup de main sur Moudon, pendant que l'armée marchait sur Genève ; on redoutait surtout une intervention de Fribourg, dont la politique sournoise autorisait tous les soupçons. On crut prudent de mettre de piquet un contingent de 7000 h. Des ordres très précis étaient donnés à Payerne, à Lausanne, et à Moudon même pour mettre cette ville à l'abri d'une attaque soudaine, et le lendemain une lettre comminatoire était expédiée à Romont par un héraut [2].

On se décida alors à Moudon à prendre des mesures militaires : les portes de la ville furent réparées ; pendant plusieurs jours charpentiers et forgerons remirent en état la porte de la Planche et celle du cimetière, la grande porte du clocher et celle du vieux bourg : plateaux et barres de chênes, serrures, verrous et gonds usés furent remplacés par des pièces neuves [3]. Les gens de Brenles furent invités à

[1] Compte des syndics.

[2] L. Vulliemin, *Chroniqueur*, p. 234. Grenus, *op. cit.*, p. 97. Tillier, *op. cit.*, III, p. 352.

[3] 9 journées de charpentier : 3 fl. 4 s. 6 d. ; valeur du bois : 2 fl. 9 d. ; travaux des forgerons et valeur du fer (25 liv.) : 14 fl. 11 s. 2 d. (600 fr. en tout). Compte des syndics.

faire le guet du côté de Romont (29 janv.). Un homme fut mis de garde la nuit sur le clocher de Saint-Etienne.

Le lendemain, dimanche 30 janvier, il y eut une panique; on disait avoir entendu battre le tambour du côté de Romont. Aussitôt on envoya deux bourgeois en éclaireurs dans cette direction pendant que le banneret Cornaz partait au triple galop pour Payerne, pour y chercher des soldats. On n'osait guère lever les gens des villages qui n'étaient pas sûrs, ou qui refusaient de marcher [1].

Le banneret n'eut pas à aller bien loin ; à Lucens, il rencontra le héraut bernois qui se rendait à Romont. Sa présence, l'annonce des mesures militaires prises rassurèrent le banneret qui rentra à Moudon avec lui et lui donna un homme pour l'accompagner ; quand le lendemain, le héraut revint après avoir accompli sa mission, la ville lui donna deux testons de gratification [2].

La lettre de Berne fit quelque effet ; la menace d'un coup de main s'éloigna un peu. Les gens de Moudon continuèrent cependant à prendre des précautions : un corps de garde fut installé près de l'église et des veilleurs se relayèrent dans le clocher pour faire le guet la nuit.

* * *

Mais le répit fut de courte durée ; une nouvelle alarme éclata le mercredi 2 février au soir ; des bourgeois de marque, dont le syndic Ant. Bridel et le secrétaire Boudet, firent le guet toute la nuit — ce qui leur permit de dîner aux frais de la commune le lendemain chez Jean des Gerbolles. Pour augmenter le nombre des défenseurs on fit appeler, le jeudi matin, les gens d'Essertes, des Cullayes, de Montet et de Villars (Tiercelin).

[1] Grenus, *op. cit.*, p. 200 suiv.
[2] 26 s. (60 fr).

Cet incident amena les Moudonnois à demander une garnison bernoise. Une centaine d'hommes vinrent — nous ne savons quel jour — occuper la ville. Ils semblent avoir été sous le commandement d'un commissaire que le compte des syndics appelle Jacob Cocquot — un Koch probablement — et auquel le conseil fit offrir, le 10 fév., à l'auberge de la Croix-Blanche où il séjournait depuis plusieurs jours, quatre pots de vin, achetés à un haut prix [1] chez Claude de Glane, parce qu'on ne trouvait pas de bon vin dans les autres pintes.

Au fond, nous ne savons pas ce qui se passa à Moudon entre le 3 et le 10 février, qui furent les jours les plus critiques. Le jeudi 10 février le calme était revenu. Le secrétaire recommence à noter dans son registre les décisions du conseil ; ce corps fait régler par les syndics les dépenses faites les semaines précédentes ; on paie aux conseillers et aux bourgeois leurs vacations ; au Sr de Combremont (P. Cerjat), 15 fl. 11 s. (475 fr.), à Claude de Glane pour journées employées au service de la ville, 10 fl. ½ (315 fr.) [2] ; ceux qui sont allés à Démoret, le jour de la capitulation, reçoivent 1 fl. (30 fr.) ou 3 fl. (90 fr.), suivant la durée de leur absence [3]. On indemnisa aussitôt les guets et les tambours, on s'occupa aussi des soldats bernois. Devant l'imminence du danger, on n'avait pas songé à faire marché avec eux. Beaucoup mangèrent et burent à crédit dans les auberges de Moudon ; les hôteliers présentèrent la note au conseil. Jacques Fraschat avait hébergé et gobergé six hommes, Franç. Pidoux quinze, plus trente autres qui avaient soupé seulement, Boniface Braillard vingt-cinq, etc.

[1] 15 den. (3 fr. le pot) ; le vin ordinaire est à 9 den. le pot (1 fr. 85).

[2] *Rég. Cons. C.*, fo 12.

[3] Compte des syndics.

Maintenant que le danger semblait passé, on avait hâte de se débarrasser de ces militaires encombrants et coûteux. On traita avec eux [1] ; on leur offrit à goûter, soit dans les auberges, soit hors de ville — ce qui donna aux conseillers l'occasion de souper eux aussi aux frais de la ville, qui dépensa pour tout cela plus de 134 fl. (4000 fr.). Il ne resta que sept compagnons (plus une femme) pour tenir compagnie et servir de corps de garde au commissaire bernois.

Mais on n'était pas encore au bout. Dans la soirée du mercredi 16 février, nouvelle alerte. Le conseil fait sonner l'alarme par le fifre et le tambour de la ville à 9 h. du soir, et il envoie en toute hâte un courrier réclamer l'aide des gens de Mézières, Carrouge, les Cullayes, etc. Ils vinrent, et le lendemain, la situation étant éclaircie, on put les renvoyer chez eux, mais non sans leur avoir alloué à chacun 1 s. et 6 den. (3 fr. 75) qu'ils dépensèrent dans les pintes de la ville. Six hommes de Vulliens les burent chez Jean Vincent, quarante-quatre hommes de Mezières, Carrouge et Montpreveyres, chez G. Cornaz, le banneret, onze de Vucherens, chez Jean de Gerbolles, cinq de Rossenges et six d'Hermenches, chez Etienne Jugnet. L'histoire ne dit pas où s'attablèrent les dix hommes de Chavannes.

* * *

Cette fois, c'était bien fini ; l'armée bernoise revenait ; Fribourg s'arrangeait avec Berne et prenait sa part des conquêtes : Romont, Rue, Estavayer. Toutefois cet arrangement déplaisait aux gens de Moudon. Ils avaient amené du pain à l'armée campée devant Yverdon; les députés

[1] Le chiffre de leur solde ne figure par dans le Compte des syndics. Mais ailleurs (Grenus, p. 203, d'après *Rég. Cons. C.*, p. 21 - 22) on voit le secrétaire du conseil affirmer que cette garnison (entretien compris) coûta à la ville 200 écus de 4 fl. ½ chacun, soit 27,000 francs.

de Moudon profitèrent de l'occasion pour exprimer aux officiers bernois leur regret de ce que l'on eût abandonné ces villes à Fribourg [1].

Ils redoutaient, semble-t-il, un morcellement du Pays de Vaud, qui diminuerait l'importance de leur ville. Leur protestation fut inutile ; elle nous montre, au moins, que si le changement de régime leur avait coûté cher, très cher, — 135 liv. = 6750 fr. sans la garnison bernoise ni la rançon de 400 couronnes — il ne leur apparaissait pas comme odieux.

Le 28 février, le conseil affirmait que sa fidélité à Berne avait été la cause de ce que les gens de la ville avaient été « menacés de feu et de sang par les autres circonvoisins [2] », c'est-à-dire les gens de Romont et de Rue. Sans aucun doute, on était, ces jours-là, à Moudon plus monté contre ces voisins que contre les Bernois.

* * *

Un Genevois, tout à la joie de la délivrance de sa ville natale, écrivait alors [3] :

Par le vouloir de Dieu sans aulcun contredict
Gaillard, Thonon, Vivey et Modon se rendit
Avence et Coudrefin, Lausanne aussy, Payerne,
Toz d'un très bon accord ont crié : vive Berne.

Peut-être ces derniers mots sont-ils un peu excessifs. Mais rien, d'autre part, ne nous autorise à penser que ce fut avec un profond désespoir que le 13 avril, jeudi saint, les Moudonnois virent enlever les croix blanches qui ornaient les portes de la ville [4].

Charles GILLIARD.

---

[1] Tillier, III, p. 360 ; Vuillemin, *Chroniqueur*, p. 247.

[2] Grenus, *op. cit.*, p. 200 suiv.

[3] *Mém. et Doc. Genève*, IV, p. 272.

[4] Compte des syndics.